



Servitude de passage justificatif

Par Fredou

Bonjour,

Je suis en litige avec un de mes voisins concernant une servitude de passage conventionnelle acté devant un notaire.

Nous avons toujours utilisé cette servitude j'ai de nombreux témoignages de voisins or mon voisin me dit que je ne l'ai pas utilisé depuis plus de 40 ans et qu'il va faire faire des témoignages disant que je ne suis jamais passé, quel est la valeur de tels témoignages car s'il demande à quelqu'un qui ne connaît pas le coin effectivement il ne m'aura jamais vu passé et ce ne sera pas un faux témoignage vu qu'il ne connaît pas?

Le juge nous a fait faire une conciliation qui est en cours.

Merci de vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez déjà posé la même question et vous avez eu des réponses.
On ne pourra pas prédire l'avis du juge.